



Tennis Club de l'Oppidum

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A Nages le 25 aout 2021

Objet : Pass-sanitaire COVID-19 & pratique du tennis au sein du club

Chers adhérents,

Nous vous rappelons que pour accéder aux infrastructures il convient de disposer d'une des trois preuves suivantes : (Aujourd'hui et jusqu'au 29 septembre 2021 inclus au moins les mineurs en sont exempts.)

- **un test PCR ou antigénique ou un auto-test** (réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) négatif de moins de 72h ;
- **un cycle vaccinal complet** ;
- **un certificat de rétablissement à une contamination COVID** (d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)
- **Soit encore d'une contre-indication médicale à la vaccination délivrée par un médecin.**

Le club étant dans l'impossibilité de vérifier toutes les entrées à chaque réservation, nous allons vous demander à l'inscription de signer ce document vous engageant à être conforme à la demande publique.

Ainsi :

Je confirme avoir bien été informé(e) des règles en vigueur concernant la mise en œuvre du passe sanitaire et m'engage à m'y conformer pour accéder à l'enceinte du tennis club de l'oppidum.(terrains et parties communes)

Adhérent :
Nom/prénom :
Signature :

Contact : Dominique RENAC
president@tennis-club-oppidum.fr
Tel : 06 16 08 77 77